

*Peine capitale*

**Une voix:** Ça c'est vrai!

**M. Matte:** Alors, monsieur le président, lorsque l'on est en face . . .

**M. Gilles Marceau (Lapointe):** J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Je dirai à mon honorable ami que j'ai informé mes électeurs, au nombre de 17,000, que je voterai pour l'abolition, et j'ai reçu trois réponses.

**M. Matte:** Monsieur le président, l'honorable député devrait savoir que la population de Lapointe va lui répondre à la prochaine élection, tout simplement.

[Traduction]

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre. Je rappelle aux députés qu'il s'agit d'un débat et non d'une discussion, et je demande au député de Champlain (M. Matte) de traiter de la motion n° 13.

[Français]

**M. Matte:** Comme quelqu'un l'a déjà signalé et comme l'a dit l'honorable ministériel, les créditistes c'est comme des pissenlits, plus on les coupe plus il en pousse. Alors qu'on ne se fasse pas d'illusion à ce sujet-là.

Alors, monsieur le président, je reviens donc au moment où une immense majorité de la population est en faveur du maintien de la peine capitale, c'est-à-dire qu'elle veut tout simplement que l'on applique les lois actuelles. C'est tout ce que la population demande. Alors comment se fait-il que nous présentions des projets de loi que personne ne demande ou qu'une infime partie seulement de la population exige et que durant ce temps-là on oublie les véritables problèmes qui existent et les solutions que la population réclame à grands cris? Ceux-là on les laisse passer.

La preuve c'est que, depuis des années, et surtout depuis l'avènement du très honorable premier ministre (M. Trudeau) actuel à la tête de ce pays, on a constaté que l'on courait ainsi après des choses que personne ne voulait, que durant ce temps-là c'était une perte de temps, tout comme à la Chambre depuis déjà plusieurs semaines, sinon plusieurs mois. Pourquoi? Parce qu'on a eu à un certain moment un premier ministre qui s'était mis dans la tête que lui, s'il devenait premier ministre, la première chose qu'il ferait, il abolirait la peine capitale. La deuxième chose, il rapatrierait la Constitution. La troisième chose—et ça c'est déjà fait—il permettrait l'avortement et il légaliserait l'homosexualité. De plus, il avait même parlé à un certain moment de légaliser certaines drogues comme la marijuana.

Quand un homme est à la tête d'un pays, qu'il a des idées semblables et qu'il pense qu'il faut absolument les mettre en application, c'est ce qui amène le cul-de-sac dans lequel nous sommes présentement, puisque tout simplement, on ne doit pas aller à l'encontre de la volonté populaire qui se manifeste d'une façon aussi claire, aussi nette que dans les circonstances actuelles. De plus, que faire de ce problème de la peine capitale? Il s'agit encore d'un problème de conscience individuel et personnel pour chaque député de la Chambre. C'est fausser le jeu même de la démocratie, puisque de deux choses l'une:

● (2030)

Ou nous sommes ici pour faire valoir chacun son petit orgueil personnel, ou nous sommes ici pour représenter des gens qui désirent des lois correspondant à leurs principes et leurs idéologies. De deux choses l'une: ou nous sommes des représentants démocratiques, ou nous ne le sommes pas. Or, à mon sens, chaque député se vante de l'être

démocratique. Or, ma conscience me dicte, à moi, que quand même je serais en faveur de l'abolition de la peine capitale, il reste que j'ai un rôle à remplir ici, et c'est celui de refléter l'opinion majoritaire des 70,000 personnes de la circonscription que je représente.

Et je ne crois pas du tout que cela atteigne les confins de ma conscience que de voter pour le maintien de la peine capitale puisque, si on veut philosophiquement en discuter, monsieur le président, ce n'est pas moi qui va décider par mon vote du maintien de la peine capitale, qui va décider que le meurtrier de Pierre, Jean ou Jacques sera pendu. Non, c'est lui qui le décide, puisque, sachant que la peine capitale dorénavant sera en vigueur, l'individu qui commet l'acte répréhensible et qui sait pertinemment que cet acte-là entraînera la peine capitale, je dis, monsieur le président, que ce n'est pas le député de Champlain, pas plus que ses collègues du Parti Crédit Social du Canada et pas plus que ses autres collègues qui auront décidé qu'il sera pendu, mais ce sera lui qui aura décidé. Et comme nous défendons les principes de la liberté de l'individu, monsieur le président, celui qui décide ainsi d'une façon claire, nette, précise qu'il veut absolument monter sur la potence, eh bien, on le laisse aller à la potence.

Ce sont là des propos qui peuvent sembler de vengeance, comme souvent on en entend. Monsieur le président, si on analyse encore la situation telle qu'elle existe aujourd'hui, on est bien obligé de constater que l'essai de l'abolition a été fait. Cela fait tellement d'années que l'on ne met plus en vigueur la loi que nous sommes en mesure, après toute une décennie, d'analyser et d'en arriver aux conclusions qui s'imposent. Par conséquent, on peut dire que l'essai de l'abolition de la peine capitale a été fait. Nous en connaissons les résultats. Je ne reviendrai pas avec toutes les statistiques à ce sujet que l'on connaît déjà fort bien.

Monsieur le président, lorsque nous avons un premier ministre en particulier qui, dans un des tiroirs de son cerveau, se croit obligé de passer à l'histoire comme celui qui aura aboli la peine capitale comme pour être celui qui aura rapatrié la Constitution de Londres, eh bien, monsieur le président, c'est clair et net que nous arriverons à cela. Alors une foule de mes collègues d'en face, malheureusement, subissent le chantage du premier ministre. Depuis quelques semaines, je n'ai pas eu l'occasion de participer aux travaux de la Chambre, mais dans le champ, comme on dit, j'ai pu constater les résultats, pour le Parlement, des mesures qu'il préconisait.

Lorsque le très honorable premier ministre a été jusqu'à tenir des propos dont la démagogie n'avait d'égal que son attitude, en 1970, au cours de la fameuse crise d'octobre, monsieur le président, lorsque le premier ministre disait, non seulement à ses partisans du parti libéral mais également à tous les membres de la Chambre que les 11 condamnés à mort monteraient sur l'échafaud simultanément au besoin . . .

**Une voix:** Il n'a pas dit cela.

**M. Matte:** . . . si on maintenait la peine capitale, je dis que c'était là tenir des propos indignes de la part d'un homme qui occupe un rang aussi important que le sien. Or, il est bien évident que plusieurs de mes collègues d'en face ont plié, ont succombé à ce chantage. Et c'est la raison, à mon sens, qui explique pourquoi la Chambre s'est à peu près divisée en deux clans lorsqu'il s'est agi de la question du principe du projet de loi au stade de la deuxième lecture. Si ce n'était de ce chantage, si ce n'était de cette